L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 8 NOVEMBRE.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 4 nov.
WASHINGTON, capt. Beaufort, samedi, 18 nov.
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, samedi, 2 déc.
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 16 décembre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $125 ; Seconde cabine, $75.

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway, New York; ou à L. GRANDCH [illegible] Cie, Agent, [illegible] Gallier Court, Lettre H. N. O.

Compagnie de Vapeurs HAMBOURGEOISE-AMÉRICAINE.

Communication entre le Hâvre et la Nouvelle-Orléans par voie de Santander et la Havane.

Les magnifiques et nouveaux steamers de la Compagnie : GERMANIA, capitaine Hebich ; SAXONIA, capitaine [illegible] ; VANDALIA, capitaine Franzen.

Partent	De Ham-bourg	du Hâvre	Santan-der	N. Orléans
Saxonia	4 Nov	7 Nov	10	11 Déc
Vandalia	18 Nov	21 Nov	24/25	27 Déc
Germania	16 Déc	18 Déc	22/23	24 Jan

Les annonces des prochains départs de ces steamers.

Prix de passage, payable en or : De la Nouvelle-Orléans au Hâvre, Première Cabine $150, Entrepont $45.

Pour obtenir des billets de passage de Hambourg au Hâvre ou de Santander, etc., en s'adressant à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents.

G. RICHARD & BOAS, Agents généraux pour le passage, 8 Barclay street, New York.

WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents généraux, No. 180 rue de la Commune.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, par la voie du Hâvre, Southampton et La Havane.

Les steamers du LLOYD de L'ALLEMAGNE DU NORD recommenceront leurs voyages réguliers comme suit :

De Brême.	De la N. Orléans.
[illegible] 16 Sept.	22 Octobre.
[illegible] 7 Oct.	11 Novembre.
[illegible] 4 Nov.	9 Décembre.
[illegible] 2 Déc.	14 Janvier.
[illegible] 30 Déc.	16 Février.

[illegible] au Hâvre et la Havane en venant, et en s'en retournant à Brême, à Southampton pour débarquer et [illegible] passagers et le fret. Les départs subséquents seront annoncés plus tard.

PRIX DU PASSAGE : De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans [illegible] $130 en or. De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Hâvre et à Brême : [illegible] $150 en or. De la Nouvelle-Orléans à la Havane : [illegible] $50 en monnaie courante.

[illegible] délivrent des billets de passage [illegible] Southampton ou le Hâvre pour la Nouvelle-Orléans. Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

SHERMAN........ Capt. Thos Halsey.
GEN'L MEADE........ Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES........ Capt. E. Howes.
MISSISSIPPI........ Capt. W. P. Henry.
WESTERN METRO[illegible].
[illegible] Capt. H. S. Quick.
EMILY B. SOUDER, Capt. F. Burdick.
[illegible] de New-York, tous les samedis.

Le steamer EMILY B. SOUDER, capt. Burdick. Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, MARDI le 12 novembre, à 8 h. A. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres........ $50 00.
Entrepont........ 25 00.

On signe des billets de connaissement pour Liverpool, Glasgow, Hambourg et Brême.

[illegible] de passage de 1re classe et d'entrepont [illegible] pour Liverpool et le continent [illegible] par la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Le steamer SHERMAN suivra et partira le DI[illegible] novembre, à 8 A. M.

Pour passage, s'adresser à JOHN E. LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No. 100.

Pour New-York, directement.

Ligne de steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST. LOUIS.

Le steamer ST. LOUIS, Whitehead commandant. [illegible] wharf, au pied de la rue Toulouse, [illegible] 12 novembre, à 8 heures A. M.

Passage........ $30.

[illegible] fret et donne des connaissements [illegible] LIVERPOOL, BRÊME et [illegible].

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, via la Havane. Départ SAMEDI [illegible]. Le steamer de première classe, JUNIATA, capt. Hoxie. Pour passage, s'adresser à WM. CREEVY, Agent, Encoignure Carondelet et Gravier. [illegible] YAZOO, capt. Catherine, partira [illegible] JUNIATA à son jour régulier.

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Au No 61 de la rue du Camp.

Nlle-Orleans, 21 janvier 1871.

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870 :

[illegible]

Total........ $[illegible]

La compagnie a l'actif suivant, basé sur les prix [illegible] marché, au comptant, savoir : [illegible]

Total........ $[illegible]

[illegible] comprennent les dividendes.

Le tableau qui précède est une copie exacte [illegible] des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

État de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 21 janvier 1871.

ANDREW HERO Jr., Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats (non encore rachetés) [illegible] à partir du deuxième lundi de [illegible], et de plus, cinquante pour cent sur le [illegible] l'année 1869, à payer à partir du [illegible] lundi de mars 1871. Ils ont, en outre, [illegible] dividende de dix pour cent sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1870, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 20 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.

JNO. G. GAINES, Vice-Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

— Directeurs :—

John G. Gaines,	R. J. Hart,
S. Bienvenu,	Henry Renshaw,
T. N. Marks,	W. E. Seymour,
J. Wacs,	R. M. Venables,
W. A. Kent,	Richard Flower,
Hugh Wilson,	Thomas Sloo.

TEXAS.

Lignes Morgan des Steamers de la Malle des E.-U.

LES steamers suivants, en fer et à basse pression, forment cette ligne :

Agnes,	Alabama,	Austin,
Clinton,	City of Norfolk,	Harlan,
I. C. Harris,	W. G. Hewes,	Hutchinson,
Josephine,	Matagorda,	Morgan,
St. Mary,	Whitney.	

POUR GALVESTON ET INDIANOLA. Le steamer HARLAN, capitaine Jno. Lewis. Partira le JEUDI 9 novembre, à 8 A. M.

Le fret est pris à des taux spéciaux. Le fret pour Lavaca est débarqué au wharf d'Indianola.

Pour Rockport, St-Mary, Corpus Christi et Fulton (par la voie du fleuve). Le steamer AUSTIN, Commandant RATHKAMP. Partira VENDREDI, 10 novembre, à — du pied de la rue St. Joseph.

Le fret pour St-Mary et Corpus Christi est débarqué à Rockport.

Pour Galveston, route intérieure, pour les passagers et la malle.

Par la voie du chemin de fer de la Louisiane et du Texas de Morgan.

Pour les Passagers et la Malle seulement. LES PASSAGERS PRENNENT LE FERRY DU CHEMIN DE FER, au pied de la rue Ste. Anne, à 7 heures et demie du matin, et arrivent à 11 heures et demie du matin, à Brashear City, où ils prendront le steamer JOSÉPHINE, Les MERCREDIS et les SAMEDIS. Le steamer WHITNEY, JEUDIS et DIMANCHES.

On peut acheter des billets et retenir des chambres jusqu'à 5 heures du soir, tous les jours, (excepté les dimanches) aux bureaux des agents, ou au débarcadère du ferry, le matin du jour du départ.

CHAS A. WHITNEY & CO., Agents, au coin des rues Magasin et Natchez, N. O.

Pour Mobile.

Steamers de la Malle des Etats-Unis. —Ligne Morgan—

MARY, FRANCES, LOUISA, LAURA, SARAH.

CHANGEMENT DE PRIX.

Chambres, $2; Repas extra. Entrepont, $1 25.

Un des susdits steamers partira tous les jours, à l'arrivée du convoi du chemin de fer de Pontchartrain, de 4½ h. P. M.

On peut acheter des billets et retenir des chambres aux bureaux des soussignés.

Connaissements pour la rivière Alabama et les points de l'intérieur de l'Alabama et de la Géorgie. Tous les connaissements devront être signés avant 3 30 heures de l'après midi pour les marchandises embarquées à 2 heures et 15 m ou le taux de fret au point de destination, sera celui de la localité.

Toutes les marchandises devront porter la destination en plein.

La ligne Morgan n'est pas responsable des marchandises au delà de Mobile.

L'assurance de marchandises à Mobile et de Mobile gratis.

CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents, Coin Magasin et Natchez.

Arrangement d'Hiver.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans. Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. — Le steamer de la malle des Etats-Unis CAMELIA, bon marcheur, à basse pression, capitaine Hanover, partira pour les susdits ports les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin, le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après midi.

Le LUNDI et le JEUDI il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington.

Retour : Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, et de Madisonville le LUNDI et le JEUDI matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret quelconque après le départ du convoi précédant celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

COHEN M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, Sam. Ayler, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires. A Vicksburg le NATCHEZ reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 150 Commune.

VICKSBURG ET NATCHEZ. Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. — Pour VICKSBURG. Le beau bateau à vapeur de la malle des Etats-Unis, WADE HAMPTON, capitaine A. C. Goddin, partira régulièrement pour Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires tous les lundis à 5 heures P. M. Pour fret et passage, s'adresser à bord, le Frank Pargoud, il transporte la malle de la 10 de St-Francisville et [illegible].

GEO. D. HITE et SINNOTT & ADAMS, Agents.

Départ, VENDREDI, à 5 heures P. M. Pour Vicksburg. Le beau bateau à vapeur FRANK PARGOUD, de la malle des Etats-Unis, capitaine J. W. Tobin, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Vicksburg, Grand Gulf, Natchez, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires, pendant toute la saison. Il se reliera à Vicksburg avec les bateaux à vapeur Rigsundinasse et le Yazoo. Pour fret [illegible] pour tous les débarcadères de la rivière Tallahatchie, Yazoo et Sunflower. Transport des malles pour la St-Francisville.

SINNOTT & ADAMS, Au No 11 du Commercial Place.

GEO D. HITE, No 17 rue Tchoupitoulas.

Paquebot Indépendant du Fort Adams. Le beau bateau à vapeur GOV. ALLEN, capitaine Jas. C. Libano, Capt. Wm. McComb au bureau, partira de la Nouvelle-Orléans les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du soir, pour Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Port Hudson, Plaquemine, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. E. CARLIN.

POUR LES ATTAKAPAS. [illegible] MERCREDIS, à 5 heures P. M., pour St Martinville, Fausse Pointe, Loreauville et débarcadères Ibéry, Nlle-Ibérie, Hubertville, Jeannerette, Charenton, Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Têche. Pour fret et passage, s'adresser à [illegible] partira [illegible] Le magnifique bateau à vapeur BIG HORN, [illegible] capitaine [illegible].

GEO. D. HITE, No 17 rue Tchoupitoulas. J. E. CARLIN, No 4 [illegible].

Pour Vermillionville, et les débarcadères du Bayou Vermillion, via le chemin de fer de la Louisiane, du Texas et Brashear, de Morgan. Départ de Brashear, tous les JEUDIS, à l'arrivée du train de passagers d'Algers.

STEAMER FLORA. Jesse Collier, Martin Tuco, Capitaine. Commis.

Le fret est reçu tous les jours au pied de la rue Ste Anne.

Tous les frets pour l'aller payables d'avance, et ceux pour le retour payables contre livraison.

Fret pour Vermillionville aux taux du tarif du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan.

Le bateau passe à l'assurance, Numéro Un.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à THOS. A. STEPHENS, agent général du fret du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan.

Pour la Côte au-dessus de la Ville. Paquebot de la Nlle Orléans et de la Côte. Nlle Orléans, la Côte, Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Lobdells Store et Bayou Sara. Départ de la Nlle Orléans pour Lobdell's Store, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.

Départ de la Nlle Orléans pour Bayou Sara, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M., à dater de jeudi, 19 octobre 1871.

Le bateau à vapeur W. S. PIKE, capitaine John J. Brown.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, agent, No 150 rue de la Commune.

Bateau semi-hebdomadaire, régulier, de Lobdell's Store, Baton Rouge et de la Côte.

Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin, à dater de lundi, 10 juillet. — Pour Lobdell's Store, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires de la Côte. Le beau bateau à vapeur BART ABLE, capt. V. B. Baranco, commis Allen Jumel, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, No 11 du Commercial Place.

Paquebot de Donaldsonville, trois fois par semaine — voyageant de jour, en allant ou en revenant. Le beau bateau à vapeur, bon marcheur et à passagers HENRY TETE, capitaine Jos. Balfe, ess. commis M. H. Landry. Partira de la Nouvelle-Orléans à midi les lundis, mercredis et vendredis, et s'arrêtera à tous les débarcadères de la côte. A son retour, il partira de Donaldsonville, les mardis, jeudis et dimanches, à 6 heures du matin. Sa régie est de donner satisfaction à tout le monde. Pour fret ou passage, s'adresser à J. G. LANDRY, secrétaire, No 25, rue Conti. Un commis se tiendra constamment à la levée, en face de la rue Conti, pour recevoir le fret.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche. LIZZIE HOPKINS à la place du FLICKER. Jos. F. Aucoin, capitaine. F. A. Charlet et N. Z. Dupuis, commis. Part de la Nlle Orléans tous les MERCREDIS à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Un commis receveur est toujours sur la Levée, la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret.

Pour la Côte et Donaldsonville. Trois voyages par semaine, commencera ses voyages le [illegible] novembre. LABELLE, Capitaine A. Dugas. [illegible] commis. Partira de la Nlle Orléans tous les Dimanches matin à [illegible] et tous les Mardis et Jeudis à midi. Pour fret ou passage, [illegible] bord ou à M. N. WOOD, [illegible].

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Rail-Road de Grosse-Tête.

Partant tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. et les DIMANCHES à 10 heures A. M. A son retour à la N. O. il partira de Baton-Rouge tous les Mardis et Vendredis matin, faisant le service de la côte le jour.

Le bateau ST. JOHN, capitaine W. R. Greathouse, commis J. P. McElroy. — Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, 11, rue Conti.

Paquebot de la Côte, au-dessous de la Ville — Trois fois par semaine. A partir de MARDI, 19 septembre. Le bateau à vapeur BRADISH JOHNSON, capitaine N. Rudovich, commis C. Cassard, partira les MARDIS et les JEUDIS, à midi, pour l'habitation Aldrie, et les SAMEDIS, à quatre heures de l'après midi, pour la station de la Quarantaine. Pour fret ou passage, s'adresser à JAMES WOOD, No 25 de la rue Poeyfarre, entre les rues Dumaine et Bienville.

G. W. DUNBAR & SON,

10, 12 et 14... RUE ST-LOUIS... 10, 12 et 14

NOUVELLE-ORLÉANS,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE. FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS. Qui ont remporté les prix.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL, Angle Toulouse et Villere, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

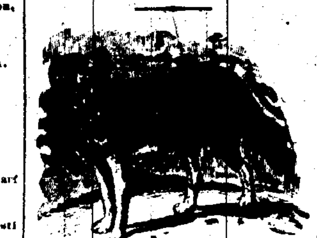

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique qui lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors n'ils sont riches, ils tombent malades, leurs estomacs est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent : C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons : Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, ou a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud.

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, ET MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, nos agents, le vendent par charetées au commerce. On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire un commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON, 49 & 51, Sycamore street, CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an.

"BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 500,000

ont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-unes des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités :

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1868, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

49........RUE DU CAMP........49

Et achetez un "BRILLIANT,"

H. HALLER.

Dépôt de spécimens et suite de vente, au No 49 de la rue du Camp.

Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.

17 sept—1 an v.d.e

Bureaux de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY

D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A ST-LOUIS, MISSOURI.

Officiers :

JAMES B. EADS, Président,
A. M. BRITTON, Vice-Prés[illegible]
S. W. LOMAX, Secrétaire,
C. G. M. MATTON, Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE, Agence, No 33 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

OFFICIERS :

F. H. HATCH, Président.
R. T. MERRICK, Vice-Présid.
R. B. SIMMES, Sec. et Agent d'Etat

MÉDECINS SURVEILLANT

J. M. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS :

R. T. Merrick,	C. H. Mouton,
James Jackson,	Robert Hare,
J. A. Wilts,	Thos. Fitzwilliam
F. A. Hatch,	Octave Voorhies,
	R. B. Simmes.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'Assurance de la vie.

MEDICAMENTS.

Le Célèbre AMER HOME

Est approuvé et prescrit par plus de médecins distingués qu'aucun autre tonique ou stimulant. C'est un PRÉVENTIF sûr dans les cas de fièvre en frisson, de fièvres intermittentes, de fièvres bilieuses et de toutes les maladies provenant de miasmes. On le recommande fortement pour la dyspepsie; il guérit de l'indigestion, excite l'appétit et n'a jamais manqué de faire renaître les forces. C'est surtout le REMÈDE DES FEMMES; il les fortifie et agit d'une manière bienfaisante sur leur esprit. L'AMER HOME (Home Bitters) est composé avec le plus grand soin; on n'en a jamais offert DONT LE GOUT SOIT AUSSI AGRÉABLE; la Faculté n'en a jamais recommandé aussi chaleureusement. Il n'en coûte rien d'en faire l'essai.

Chaque famille devrait en avoir une bouteille.

Nous demandons au lecteur de parcourir les certificats suivants qui émanent de quelques-uns des médecins les plus éminents du pays.

St-Louis, juillet, 1870.—A MM. JAMES A. JACKSON & Co.—Messieurs,—Comme vous avez communiqué à la Faculté la recette du "Home Bitters," on ne saurait le considérer comme un remède secret ou patenté, attendu que vous n'avez pas pris de patente. Nous avons analysé cette recette et nous n'hésitons pas à dire que la combinaison est excellente, que les ingrédients qui y entrent sont les meilleurs de leur espèce, qu'ils sont toniques, stomachiques et légèrement laxatifs. La préparation a lieu strictement d'après les règles de la pharmacie. Ayant employé cet Amer et en ayant vu l'effet, nous le recommandons comme le plus efficace des toniques et stimulants actuels.

L. CH. BOISLINIERE, M. D.	F. G. PORTER, M. D.
ALFRED HEACOCK, M. D.	C. GERICK, M. D.
DRAKE McDOWELL, M. D.	C. A. WARE, M. D.
J. C. WHITEHILL, M. D.	E. A. CLARK, M. D.
DR. C. V. F. LUDWIG,	S. G. MOSES, M. D.
W. A. WILCOX, M. D.	HUBERT PRIMM.

Hôpital de Marine des E.-U., St-Louis, Mo., 4 oct. 1870.—A MM. JAMES A. JACKSON & Co.—Messieurs,—J'ai examiné la recette du "Home Stomach Bitters." Je l'emploie à l'hôpital depuis quatre mois. Votre Amer est, à mon avis, ce qu'il y a aujourd'hui de mieux en fait de toniques et de stimulants.

L. MELCHER.

St-Louis, 6 juillet 1870.—A MM. JAMES A. JACKSON & Co.,—Ayant vu la recette de votre "Amer" et assisté à la combinaison des divers ingrédients, nous pouvons recommander votre préparation, en toute sûreté, comme le meilleur tonique qui nous soit connu. Nous en donnons pas, considérant le soin que vous y mettez et la qualité des ingrédients, qu'elle ne devienne, comme elle le mérite, le tonique le plus populaire.

T. J. VASTINE, M. D., T. G. COMSTOCK, M. D.

Nous souscrivons très volontiers au témoignage qui précède.

JOHN CONZELMAN, M. D.	JOHN HARTMAN, M. D.
CHAS. VASTINE, M. D.	JOHN T. TEMPLE, M. D.
G. S. WALKER, M. D.	E. C. FRANKLIN, M. D.

Cincinnati, 10 oct. 1870.—A MM. W. B. KENNEDY & Co., agents pour la vente des "Home Bitters."—Messieurs,—Nous avons, à votre demande, analysé la recette des "Home Stomach Bitters." Les remèdes qui y entrent sont ceux qu'emploie généralement les médecins; ils sont fort scientifiquement et agréablement combinés et conviennent, aux constitutions délabrées ou par une mauvaise digestion, soit par des maladies de miasmes.

Dr. J. L. VATTIERS,	L. A. JAMES, M. D.
R. S. WAYNE, Chimiste.	C. T. SIMPSON, M. D.
W. T. TALIAFERRO, M. D.	S. P. BONNER, M. D.
J. J. QUINN, M. D.	C. S. MUSCROFT, M. D.
J. H. BUCKLE, M. D.	G. W. BIGLER, M. D.
W. R. WOODWARD, M. D.	G. A. DOHERTY, M. D.

Chicago, 20 sept. 1870.—A M. J. L. SMITH.—Nous avons examiné la formule du "Célèbre Amer." Elle est composée d'articles qui sont considérés comme les meilleurs toniques qu'emploie la Faculté. L'Amer est un des plus efficaces qu'il y ait en ce moment.

H. S. HAHN, M. D.	R. MCVICAR, M. D.
J. B. WALKER, M. D.	O. A. MARINER,
	NORMAN S. BARNES, M. D.

A vendre par tous les Pharmaciens et Grocers.

Jas. A. Jackson & Co.,

PROPRIÉTAIRES,

Laboratoire, 105 et 107 N. 2d street, ST-LOUIS (Mo.)

B. E. Castendyk,

Marchand-Commissionnaire, 60 rue des Magasins, Agent à la Nlle-Orléans

21 juin—1an—ps Merc

CINQUIEME ETAT ANNUEL

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

FACTORS & TRADERS,

37........Rue Carondelet........37

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état de situation des affaires de la Compagnie, pour l'année expirée le 30 avril 1871, savoir :

Sur les risques d'incendie...	$206,359 93		
Sur les risques de rivières...	283,761 15		
Sur les risques de mer...	50,994 [illegible]		$540,014 [illegible]
En moins, primes sur risques non expirés le 30 avril 1871	64,127 00		
Primes rendues...	4,292 71	—	68,419 71
Montant net des primes...			$471,594 [illegible]
Pertes payées, savoir :			
Sur les risques de feu...	84,565 [illegible]		
Sur les risques de rivières...	105,001 [illegible]		
Sur les risques de mer...	18,064 [illegible]	— 207,601 [illegible]	
Réassurances...		13,231 45	
Rendu pour escompte...		7,861 [illegible]	
Taxes payées...		10,423 [illegible]	
Dépenses générales, moins les épargnes et les frais de polices...	11,710 75	26,207 47	265,115 44
Balance...			206,479 [illegible]
A ajouter, escompte et intérêt reçu...		65,091 [illegible]	
En moins, premier intérêt semestriel sur le capital payé, et le second dû maintenant...		61,955 13	3,136 [illegible]
Profits nets...			209,616 71

La Compagnie a maintenant l'actif suivant :

Billets d'actions pour le capital, souscriptions souvelles...		16,220 0
Prêts sur demandes garantis par nantissement...	84,290 [illegible]	
Argent comptant...	373,[illegible]	458,161 13
Primes en voie de collection...		16,119 34
Billets à recevoir, prêts sur nantissement...		312,[illegible]
Billets à recevoir à courte échéance...		37,160 70
Actions de banque et autres...		105,797 [illegible]
Bonds de ville et autres, net...		15,921 [illegible]
Actions des chemins de fer de ville...		82,275 00
Bonds de la Grand'Loge maçonnique de la Louisiane...		5,000 00
Bonds de la Salle de l'Association des Odd Fellows...		5,000 00
Bonds de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins israélites...		2,000 00
		1,040,[illegible]

L'état de situation ci-dessus est une copie authentique et correcte des livres de la Compagnie.

HARMON DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. PAROISSE D'ORLÉANS, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, ce 22ème jour de mai 1871.

EDWARD IVY, Notaire Public.

A un meeting spécial du Conseil de Direction, tenu ce jour, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, libre de toute Taxe du Gouvernement, un second intérêt semestriel de CINQ pour cent jusqu'au 30 avril 1871,—faisant dix pour cent par an, sur le montant du capital payé, et un DIVIDENDE EN ARGENT DE CINQUANTE pour cent aux actionnaires, sur le montant net ($413,016 53) des primes gagnées, dans la proportion de leurs parts individuelles.

HARMON DOANE, Président.

MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs :

Moses Greenwood,	H. Frellsen,
W. A. Johnson,	R. W. Rodd,
John I. Noble,	W. S. Pike,
John Chaffe,	H. W. Farley,
Marshall J. Smith,	A. A. Yates,
Richard Milliken,	John I. Adams,
Samuel B. Moore,	Isaac Scherck,
J. J. Warren,	R. M. Walmsley
Simon Bloch,	M. Musson,
E. T. Buckner,	Wm. Morrison,
Perry Nugent,	A. Brittin,
Samuel Friedlander,	J. T. Pace,
	Jos. W. Carroll.

24 mai—1an

David McCoard vs Beals & Miller. Albert B. Beals & Samuel B. Miller.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 3,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de novembre 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés sur la Batture des faubourgs Ste-Marie et Delord et sur cette partie de la dite Batture connue sous le nom de "Triangle." Les dits terrains sont désignés par les numéros DIX-SEPT et DIX-HUIT, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, [illegible], le 4 de novembre 1834 et déposé dans les minutes de [illegible] ci-devant notaire public en cette ville. [illegible]

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 16 oct—30,19,26—nov 4,11.

CHEMINS DE FER.

Bateaux à Vapeur.

CAIRO.

Compagnie du Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Nouvelle-Orléans, Chicago et l'Ouest.

[redacted]

L'ILLINOIS CENTRAL RAILROAD et le BLUE LINE, par la voie de Caire, prendra du fret, de la Nouvelle-Orléans, aux bas taux de première ordre. Départ, tous les jours, à 5 heures du soir, pour Caire, Chicago et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Les plus bas prix.

Les prix ainsi que les connaissements pour tout le trajet, de la Nouvelle-Orléans, au sont rédigés et signés qu'au Bureau général de cette Compagnie, No 26 de la rue Carondelet.

Les expéditeurs économisent les frais de charroi et de transfert à Caire; leurs marchandises sont toujours couvertes et il n'y a pas de frais d'expédition.

JAMES T. TUCKER, Agent-Général.

5 oct—3m—oct déc fév.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Changement d'heures de départ.

A PARTIR de MARDI, 10 octobre 1871, les convois de passagers partiront comme suit : [illegible] A. M. Express du soir, arrivant à Mobile à [illegible] du soir, et se reliant aux convois des chemins de fer du Mobile et Montgomery, Mobile et Ohio, pour toutes les villes du Nord et de l'Est. Il y a des chars de nuit Pullman dans ces convois, de la Nlle-Orléans à Louisville, par la voie de Humboldt, sans changements; de Tennessee (près la Mobile) à Lynchburg, par la route Blue Mountain. 5 P. M. Express du soir de Mobile, arrivant à la Mobile à 2 30 P. M. Ce convoi et l'express de jour de [illegible] A. M. s'arrêteront à toutes les villes de la ligne, pour recevoir et débarquer les passagers et passagers du point du jour.

Les passagers pour Donaldsonville s'embarqueront, tous les jours, à 7.45 A. M. sur le ferry à vapeur, au pied de la rue St Joseph, ferry qui se relie au convoi de passagers qui part de l'autre bord du fleuve et arrive à Donaldsonville à midi. Retour : part de Donaldsonville à 1 heure P. M. et arrive à la Nouvelle-Orléans à 5 heures P. M. Pour le fret destiné à Donaldsonville et aux stations intermédiaires, s'adresser au bureau général de fret.

Il y a journellement, des convois entre la Nlle-Orléans et Mobile. Le fret est reçu au pied de la rue Girod, avant 5 heures du soir, et il est livré à Mobile le lendemain, de bonne heure. Les connaissements se signent pour tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Le bureau de billets est à l'angle des rues Camp et Commune.

Le bureau de fret est au pied de la rue Girod.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant général,
W. J. PHELPS,
WM. D. DELL,
Agent général pour le fret,
G. G. SANBORN,
Agent pour les billets.

11 oct 1[illegible]

Chemin de fer Pontchartrain.

[redacted]

ARRANGEMENT D'HIVER.

Excursion de la ville au Lac, aller et retour, le même jour—45 cents.

A partir du 10 octobre 1871, les convois de ce chemin partiront comme suit :

DU LAC.	DE LA VILLE. Rue Girod.
5 heures du matin.	6 heures du matin
7 " "	8 " "
9 " "	10 " "
11 " "	12 " midi.
1 " P. M.	2½ P. M.
3 "	4 "
5 "	5½ "
6 "	6½ "

Les Dimanches les convois partiront toutes les heures, en commençant à 2 heures et quart de l'après midi.

Un char à cheval partira de l'ancien dépôt, tous les matins à 4 heures et du Lac une heure après le dernier convoi à vapeur.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

THOS G DIMITRY, Assistant Surintendant.

15 avril [illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 250 milles à 2¼ et des billets pour toutes les stations sur le chemin, sont vendus au bureau des connaissements.

Tout fret doit être payé d'avance.

Le fret pour le chemin ou les débarcadères du Têche et pour les Opelousas, est livré à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville. Le fret pour tous les débarcadères du Bayou Vermillion, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera transporté aux taux de bateaux à vapeur pour toute la route.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 11 h., le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage, s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera reçu de fret après 4 heures.

27 mai— CHAS. A. WHITNEY & CO. AS

Voyageurs

ATTENTION!!

[redacted]

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud,

Et celui du Mississippi Central,

ONT leurs wagons de passagers et de bagage sur toute la longueur des voies, avec un seul changement jusqu'à New-York et les points intermédiaires.

Le convoi express de 7.45 heures du matin part de la Nlle-Orléans tous les jours (le dimanche excepté).

Vicksburg, Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au-delà.

Wagons dortoirs, de Canton à Grande Jonction et Humboldt.

Le convoi de la malle de 5 30 h. du soir se relie aux heures indiquées à

L'Express "LIGHTNING", pour tous les points, du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ces chemins de fer transportent la grande malle du Nord.

Et vont à New York en 67 heures !

Chars dortoirs neufs et élégants, jusqu'à Humboldt, Tenn., Cleveland, Tenn., et Louisville, Ky.

Le convoi Express Sud arrive à la Nlle-Orléans à 10.25 h. A. M.

Le convoi malle à 10 heures P. M.

Bagage "checked" de la résidence à destination.

Bureaux, à Galveston—Bureau du N. O. J. & G. N. Rail Road et du Mississippi Central, au wharf de la ligne Morgan.

Bureaux, à la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune et au dépôt.

E. D. FROST, Surint.-gén. du Ch. M. C.
D. B. MOREY, Ag.-gén. fret du Ch. M. C.
R. Q. SEWALL, Sur.-gén. du Ch. de Jackson.
S. E. CAREY, Ag.-gén. fret Ch. de fer Jackson.
S. W. SCOTT, Ag.-gén. pour les passagers.

22 juillet—

Compagnie d'Assurance

— DES —

MECHANICS AND TRADERS,

14........Rue Carondelet........14

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes du 1er septembre 1870 au 31 août 1871.		
Sur les risques d'incendie...	$116,079 [illegible]	
Sur les risques de mer...	20,316 [illegible]	
Sur les risques de rivières...	72,470 73	$209,[illegible]
A déduire—les pertes sur les risques d'incendie pendant la même période...	$42,[illegible]	
Sur les risques de mer...	4,[illegible]	
Sur les risques de rivières...	17,[illegible]	$ 65,[illegible]
Réassurances...	$ 12,[illegible]	
Réfaction (rebate)...	4,599 [illegible]	
Primes remboursées...	3,[illegible]	$ 20,[illegible]
		$122,[illegible]
Dépenses générales, moins l'intérêt, les polices et les dépenses casuelles...	$ 8,[illegible]	
Taxe et licence...	3,[illegible]	$ 12,[illegible]
		$109,[illegible]
Réservé pour risques non expirés...	$ 35,000 00	
Réservé pour pertes non réglées...	$ 25,000 00	$ 60,000 00
Bénéfice net...		$ [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets d'actions...	$[illegible]
Effets à recevoir pour primes, escomptés, celles-ci garanties...	134,[illegible]
Scrip de Compagnies d'Assurances Mutuelles...	[illegible]
Primes en voie de perception...	14,[illegible]
En caisse...	17,[illegible]
Montant placé en diverses actions, bonds, etc., cout...	[illegible]
	$[illegible]
PASSIF.	
Intérêt du capital payé...	$ [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le dix-huitième jour de septembre mil huit cent soixante-onze.

P. GRIMA, Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer dix pour cent l'an sur le capital payé, à dater du lundi, 16 octobre 1871.

Ils ont également déclaré les dividendes suivants : douze pour cent sur le capital payé; vingt-trois pour cent sur le montant net des primes—lesquels dividendes seront portés au crédit des billets d'actions et des certificats de ceux-ci, émis, à dater du 16 octobre 1871.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	T. H. Hunt,
A. J. Aiken,	J. A. Lane,
J. A. Braselman,	Geo. Wm. Logan,
W. T. Blakemore,	Robert D. Moore,
A. Elmer Bador,	John Myers,
I. Bloom,	Wm. Morris,
E. B. Briggs,	E. C. Oglesby,
T. B. Bodley,	G. W. Sentell,
John D. Cobb,	J. P. Smith,
Geo. W. Church,	W. H. Seiles,
J. E. Campbell,	W. B. Thompson,
Benjamin Gerson,	J. P. Todd,
C. A. Green,	Frederick Wing,
I. L. Haas,	Louis A. Wiltz,
John N. Harrison,	T. S. Waterman.

23 sept—1an

ARGENT. ARGENT.

$85,000 à prêter.

L'ASSOCIATION DE PRETS ET DE GARANTIES [illegible] l'angle des rues [illegible] Perdido. [illegible]

Les relations sont strictement privées. Les prêts peuvent être renouvelés en payant l'intérêt.

Entrée particulière, pour les dames, dans la rue Perdido.

LOUISVILLE SOUTHERN SUGAR MILLS.

(Moulins à Cannes à Sucre, du Sud, de Louisville.)

CES moulins, si bien connus, sont vendus depuis quatre ans, aux planteurs du Sud, et on est toujours du parfaitement satisfaits. Ils coûtent fort peu; chacun d'eux fait, par jour, autant de sucre qui ne vaut de [illegible] de la façon deux boucauts ne coûte que [illegible] Ces moulins faisaient cinq boucauts ou [illegible] et si, au bout d'un mois, l'acheteur n'en est pas content, son argent lui sera remboursé et nous chargeons des frais de charroi, de fret et d'assurance. Voici quelques-uns des nombreux certificats que nous avons reçus.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1871.

A M. W. L. Cushing.

Cher monsieur—J'ai acheté de vous, depuis quatre ans, pour mon compte usines de C. H. Mouton, & Cie et un nouveau moulin de A. A. Mouton, que [illegible] de Louisville qui [illegible] et de ceux qui [illegible].

Ces moulins étaient de différentes grandeurs et employés sur de petites habitations. Quelques-unes faisant un boucaut par jour, d'autres quatre et cinq. Mon ami m'a été fort satisfait.

Un propriétaire de quatre que vous a nommé pour moi, la saison dernière, à M. Sebastien Hernandez, d'après un plan que je vous avais donné, est excellent [illegible] de sucre de la paroisse Lafayette, qui a [illegible] l'avis, [illegible] J'ai [illegible] pour la petite quantité de [illegible] sur laquelle Une coupe de bois fait un boucaut de sucre.

Je suis, etc.,

A. A. MOUTON.

Le certificat suivant est d'un des meilleurs sucriers du pays :

J'ai employé, depuis deux ans, un moulin à sucre de Louisville, "lettre F ou No. 3," à vapeur, acheté de W. L. Cushing. Il est solide, durable et peut faire tout ce que promet l'agent. Par suite très content et peut le recommander, en toute confiance, aux planteurs qui ont besoin d'un bon moulin à cannes à sucre.

F. E. BEAUVAIS.

J'ai monté un de vos moulins, "lettre F, ou No 3"—sur l'habitation de M. J. H. Hymans, près d'Alexandrie, et, en un mois, j'ai roulé 100 arpents de cannes. J'ai d'abord douté qu'il pût faire autant, mais qui n'en quinze jours de fabrication a prouvé le fait qu'avant, que ce exemple de la lenteur, que le résultat serait encore plus grand, suivant les succès ci-après. La suite l'a prouvé. Il y a en masse de jus pour le gros évaporateur ... Maurepas, je recommande l'évaporateur et le moulin aux complètement réussi.

S. J. DAVENPORT, ingénieur.

Le moulin Louisville No 4 et l'évaporateur Scott lin, à vapeur, de la force de huit chevaux, achetés de vous en 1869, ont été employés avec le plus grand succès. Ils peuvent faire, en vingt-quatre heures, neuf à dix boucauts de sucre. Je les recommande de tout cœur, à tous ceux qui entreprennent l'exploitation d'une habitation sucrière.

PHIL. SWIRE.

3 Novembre 1870.

J'ai acheté un moulin Louisville, de la capacité de cinq boucauts. (Il en a fait [illegible] près de Pampic. Il a broyé les grosses cannes et donné du jus à la place de six boucauts de sucre en vingt-quatre heures.

L. N. SANAHAN.

Ayant conclu des arrangements pour un fort stock des moulins Louisville à cannes à sucre, tous les ordres seront promptement remplis.

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

EAGLE SUGAR MILLS.

(Moulins Eagle à cannes à sucre.)

Ces moulins se vendent depuis deux ans; ils ne se sont pas dérangés une seule fois. Quoique le stock en soit beaucoup réduit, ils se vendent à aussi bas prix que l'année dernière.

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

GRANDS MOULINS A CANNES A SUCRE DE STEDMAN.

Les gros moulins—ceux de 10 boucauts—de Stedman & Co., qui étaient autrefois attachés aux Niles Works, de sont d'après les dessins du Sylvanus Noyes, il en sont offerts [illegible] au bon marché et à crédit libéral. Ils sont transportés sur les habitations, et [illegible] que le paiement de fait.

W. L. CUSHING.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER, DU TENNESSEE.

Il nous en arrive, en ce moment, un grand assortiment. Nous en avons [illegible].

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

EVAPORATEURS DU SUD, DE SCANTLIN.

Le nouvel évaporateur du Sud, fait sous la patente Scantlin, a toujours parfaitement réussi dans la fabrication du sucre. Voir le certificat de M. A. A. Mouton. Une seule chose de la fait un boucaut de sucre.

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St Charles.

NOYES' EAGLE HORSE POWERS.

Les planteurs qui désirent avoir une bonne machine de ce genre n'ont qu'à acheter une des Noyes, avec la garantie que si après un essai d'un mois ils ne sont pas satisfaits, ils pourront leur argent en rendant la machine. Ceux qui ont été tenus pour un certain temps, [illegible] faire estimer. Nous [illegible] Sylvanus Noyes, le [illegible] habitations depuis vingt ans, et jouit de la confiance des principaux planteurs.

W. L. CUSHING, Seul agent au Sud, Au No 61 de la rue St Charles.

PRESSES INGERSOLL & EAGLE, A COTON.

Le stock actuel des presses Ingersoll à coton, se vend à des bas prix de deux cents pièces le bale, compris le bois. On peut fournir des presses neuve après leur arrivée par [illegible] Nouvelle presse Eagle—invention du Col. Ingersoll—se vend bien. [illegible] réputations dans la campagne.

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St. Charles.

PRESSE A COTON, TOURNANTE, DE BROOKS.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

Dépôt au No 61 de la rue St Charles, Nlle-Orléans.

W. L. CUSHING, Seul agent.

La grande demande des presses Brooks à coton, permet aux fabricants de les vendre à cinquante piastres meilleur marché que l'année dernière. Dorénavant, une presse de dix pieds et tous les fers nécessaires pour la monter, sera complète, avec la bois, $[illegible]

Voici un certificat de facteurs de coton et de propriétaires respectables de cette ville :

Nous, soussignés, avons acheté, l'année dernière, des Presses à Coton de Brooks pour des clients de la campagne qui, jusqu'ici, en sont bien satisfaits.

MOSES GREENWOOD & SON,
WARREN, CRAWFORD & CO.,
C. L. WALMSLEY & CO.,
IRBY, MCDANIAL & CO.,
FRANCKE & DANNEEL,
CAMPBELL & STRONG,
CLAPP BROS & CO.,
E. F. GOLSAN & CO.,
R. L. WALKER,
VIOLETT, BLACK & CO.,
BLOCK BROTHERS,
WRIGHT, ALLEN & CO.

Nouvelle-Orléans, Lundi, novembre 1869.

A la dernière Foire d'Etat du Texas, la Presse de Brooks a remporté le premier prix.

Considérant sa qualité, sa durée et les améliorations dont elle est l'objet depuis un an, elle est à présent la meilleure presse [illegible] actuellement au public.

Les propriétaires [illegible] la Presse de Brooks ayant nommé W. L. CUSHING (au No 61 de la rue St Charles, Nouvelle-Orléans), leur seul agent, le public est prévenu qu'il n'y en aura pas d'autre l'Engle Cotton Gin Depot.

MOULINS EAGLE A COTON

—Perfectionnés—

La grande demande de l'année dernière a épuisé le stock et deux cents clients n'ont pu être servis. Afin de prévenir les désappointements, cette année, la Compagnie s'est assuré les services d'un grand nombre d'ouvriers et a augmenté le stock. Un fort stock de ces machines a un dépôt de la Nouvelle-Orléans; qui peut en fournir promptement à tous les clients. W. L. CUSHING, No 61 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans. Le prix, payés en saison de 1871, sont fixes à la baisse.

STEDMAN'S NEWELL COTTON SCREW

(Vis Newell à Coton, de Stedman).

Les vis perfectionnées faites par Stedman & Co. sont les meilleures presses pour les grandes plantations. Elles durent toute la vie et on en a toujours été satisfait. Les prix ont été réduits de beaucoup. La Foire de l'Etat vient de leur décerner le premier prix. On demande des agents.

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

MOULINS A GRU, DE STRAUB.

Ces moulins, si bien connus, sont en vente à l'Agence du Sud, No 61 de la rue St-Charles. On demande les circulaires. S'adresser à

W. L. CUSHING.

Dépôt de Machines du Sud,

—DE—

LANE & BODLEY.

L'Agence pour la vente, au Sud, des célèbres moulins à scie et machines de Lane & Bodley, de Cincinnati, est au No 61 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans, sous la direction de W. L. CUSHING, qui en vendra au prix de [illegible] des manufactures. Ces machines étant beaucoup moins que les autres [illegible] premier ordre, qu'elle garantit.

Pour les circulaires, qui en donnent une description complète, s'adresser

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

1003 GIFTS!

GRAND GIFT CONCERT AND DISTRIBUTION

FOR THE BENEFIT OF THE

NEW YORK FOUNDLING ASYLUM

AND THE

SOLDIERS and SAILORS ORPHANS' HOME, Washington, D. C.

To be held in Washington, D. C., under and by virtue of a permit from the Hon. Commissioner of Internal Revenue, on

THURSDAY, NOVEMBER 30, '71.

POSITIVELY NO POSTPONEMENT.

After the Concert the Commissioners will award to the successful ticket holders 1003 Gifts, amounting to $500,000.

[illegible] Tickets will be sold at $5 00 each.

HON. H. MCCULLOUGH, Elkton, Md.,
MAJOR GEO. T. CASTLE, Baltimore, Md.,
Commissioners.

HON. JAMES S. NEGLEY, M. C., Pittsburg, Pa., Trustee.

REFERENCES—Major Gen. D. Hunter, U. S. A., Washington, D. C.; Hon. J. S. Negley, Pittsburg, Pa.; First National Bank, Hagerstown, Md.; Appleman & Co., Bankers, Hagerstown, Md.; Updegraff & Sons, [illegible], Hagerstown, Md.; Hon. E. J. Brent, late Attorney General, Baltimore, Md.; G. F. Abbott, Agent Standard Life Ins. Co., [illegible] Ave., Baltimore, Md.; John H. Fowler, [illegible], Md.; W. H. Myers, of W. H. Myers & Bro., [illegible] Place, Baltimore, Md.

TICKETS and CIRCULARS containing description of Prizes and list of references can be had of P. C. DEVLIN, General Agent, Stationer and Printer, No 30 Nassau Street, New York.

Tickets sent "C. O. D." if desired.

The Managers assure the public the Drawing will take place on date advertised.

nov1 3t thurs codet

JUST PUBLISHED.

The following Lectures for Gentlemen, bound in one volume, (pocket edition), entitled

MANHOOD.

Corrected and revised by the author, E. de F. Curtis, Doc. of Medicine, Member of Royal College of Surgeons, England; Licentiate of College of Physicians, Edinburgh; Hon. Member Faculté de Médecine, Paris; etc.

1. PHILOSOPHY OF MARRIAGE.
2. PREMATURE DECLINE IN MAN.
3. NERVOUS AND PHYSICAL DEBILITY.
4. DISEASES OF THE GENERATIVE ORGANS.
5. SPERMATORRHEA.
6. ABUSES OF THE NATURAL FUNCTIONS.
7. TREATMENT AND CURE.

Price 50 cents by mail. Address the author, Dr. Curtis, 9 Tremont Place, Boston, Mass.

M. ELIE,

25........ROYAL STREET........25

HAS always on hand a large assortment of PIANOS from the best French manufacturers. Also, a [illegible] of MUSIC [illegible].

Charter of the Crescent Express and Transfer Co.

STATE OF LOUISIANA, CITY OF NEW ORLEANS.

BE it remembered, that on this twenty-fourth day of June A. D. eighteen hundred and seventy-one, before me, Robert C. Mott, a Notary Public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and sworn, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally appeared the parties whose names are hereunto subscribed, who severally declared, that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana in such cases made and provided, they have covenanted and agreed, and do by these presents, covenant, agree and bind themselves, and those whom they represent, to form themselves into and constitute a corporation for the purpose of conducting the forwarding and transfer business in all its departments, in New Orleans, on all rivers, bayous, lakes, ocean or gulf steamers, and such other routes as may hereafter be acquired, and they make, agree and enter into the following

Articles of Incorporation.

ARTICLE FIRST.

The name and title of this corporation shall be "The Crescent Express and Transfer Company," and its domicile is hereby established in the city of New Orleans. It shall make and use a corporate seal having for a device a Bee Hive, and for an inscription the name of the corporation.

ARTICLE SECOND.

The company shall commence business on the first day of July, eighteen hundred and seventy-one, or as may be determined by the Board of Directors, and shall exist for and during the full term of twenty five years from the date thereof, unless sooner dissolved in the manner hereinafter provided; during all which time, in its corporate name aforesaid, it shall have and enjoy succession, shall contract, sue and be sued; shall hold, receive, purchase, sell and otherwise convey, mortgage or pledge, under its said name, property both real and personal, movable and immovable; shall name and appoint such Directors, superintendents, agents, and other officers as its interests may require.

It shall make and establish such by-laws, rules and regulations for the proper management of its business and affairs as may be necessary and proper, and shall possess generally all such powers and privileges as are given by law to corporations.

The purpose for which the Crescent Express and Transfer Company is created and incorporated, and the nature of the business to be carried on, are to conduct and transact, in all its various features and branches, the forwarding and transfer business, and to establish dispatch routes for forwarding by steamships, steamboats, stages and all other modes by sea, river and land, bank notes, coin, jewelry, valuable packages, all kinds of merchandise, stock, animals and all kinds of personal and movable property, and to make collections of money, drafts, bills, bonds, notes and all other species of debts, claims and demands, and to transfer packages of all kinds forwarded by their line, and generally to transact all business direct and incidental, such as warehousing, etc., connected in any manner with the forwarding and transfer business, and also make such contracts with owners of ships and steamboats, and others, as may be for the interest and advantage of the company.

The President shall be the proper officer upon whom may be served citations, notices, or other legal process against the corporation.

ARTICLE THIRD.

The capital stock of the said corporation shall consist of one thousand shares of one hundred dollars each, with the right to increase the same by an amount not to exceed five thousand shares. [illegible] upon the organization of the company [illegible] per centum at such other times as the Board of Directors may order, and other installments within sixty days after the specified time of payment, the Board of Directors reserve the right, to themselves, of canceling any share, upon which any installment may be due, to be sold at public auction after ten days previous notice thereof through any newspaper published in New Orleans.

ARTICLE FOURTH.

All the corporate powers of the corporation shall be vested in and exercised by a Board of Directors, and such officers as they may create. The Board of Directors shall consist of seven members of the said company, to be elected by ballot on the first Monday in July in each year, at such place, in the city of New Orleans, as the acting Board shall designate, of which election they shall give at least ten days' previous notice by publication in one newspaper published in New Orleans, and they shall appoint three stockholders to preside as inspectors at such election. The Directors thus elected shall take their seats on the following Monday and hold the same one year, or until their successors shall be elected. Those persons receiving a plurality of votes shall be declared elected. The Board shall hold monthly meetings, and such other meetings as may be ordered by themselves, or called by the President.

The Board of Directors, at their first meeting in every year, shall elect a President and a Vice President or President when the President is absent or incapacitated, from among the Directors, who shall hold office until his successor shall be elected. He shall preside at all meetings of the company, and of the Board of Directors, and shall conduct the business of the company generally, under the supervision of the Board of Directors, and in case of his absence or inability to act, a President pro tem may be appointed by the Board of Directors. The President shall sign all contracts and other papers, but such signature may only through signature appointed by him.

The Board shall have the power to fill all vacancies that may occur in their number. The Board of Directors shall have power to appoint a Secretary and Treasurer, and all Superintendents, Agents, Clerks, Messengers and all other employees, and remove them at pleasure; and they may delegate this power to the President, subject to their supervision. They shall fix the salaries of all officers and employees of the incorporation, and may authorize the President to do so, and may also delegate such power for the transaction of the ordinary business of the company as in their opinion may seem expedient, and shall have full power to do everything which may be necessary for carrying into effect the purposes of the corporation.

ARTICLE FIFTH.

The liquidation of the affairs of this corporation shall be made by three commissioners appointed by the stockholders at a meeting convened for that purpose, after thirty days previous notice in a newspaper in New Orleans, and the Commission are vested with all powers necessary to enable them to wind up and close the affairs of the Company.

ARTICLE SIXTH.

The following named persons shall constitute the first Board of Directors, viz :

A. S. SMALL,	JAS. T. TUCKER,
JNO. F. SOPINGER,	J. R. BODLEY,
JNO. J. CAMBELL,	J. T. BURDEAU,

and they are hereby invested with all the rights and powers specified in Article Fourth, and shall continue in office until their successors are elected and duly qualified under Article Fourth, who shall serve until the next annual election.

ARTICLE SEVENTH.

No failure from any cause to elect Directors or officers on the day named herein, shall not dissolve this Association, but the Directors and other officers then in office shall hold over until the election of their successors.

ARTICLE EIGHTH.

Books for the registry and transfer of the shares of the capital Stock shall be opened and kept under such regulations as may be imposed by the Board of Directors, but no transfer shall be made of any stock of this company not duly paid, and in accordance with any provisions of this act of incorporation. All transfer of shares shall be made on the books and signed by the shareholder or his agent.

The Directors may close said books when necessary, but for no longer period than fifteen days.

ARTICLE NINTH.

No stockholder shall be liable and responsible for the legal contracts, acts and faults of the corporation to any extent, and subject to the limitations thereof, in accordance with section [illegible] of the Louisiana statutes, under which this company is incorporated, (Act No. 108, and the approved March 13th, 1861, entitled "An Act for the organization of corporations for public improvement and utility,") nor shall any informality in organization shall have the effect of rendering this charter null, or exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE TENTH.

The said corporation shall be liable to the shipper for the value of all articles it may undertake to forward or transport, as estimated at the time of their reception, and shall be required to receive a written or printed receipt, or bill of lading; signed by an agent or other representative of said corporation, thereby fully and fairly setting forth and value, and also the terms of acceptance thereof, and the extent of liability assumed, which receipt, or bill of lading shall constitute the contract between the parties and said corporation.

ARTICLE ELEVENTH.

The stockholders of the company, at a general meeting to be convened for that purpose, after thirty days notice in one newspaper in New Orleans, shall have the power to make any modifications, additions or changes in this act of incorporation, or to dissolve it with the assent of three-fourths of the stockholders represented at such meetings, and all such modifications, additions or dissolution, shall be recorded as required by law.

ARTICLE TWELFTH.

The names of the stockholders, their residence and number of shares held by each, are declared to be such as are subscribed to this act and set opposite each of the names of the parties respectively.

United States internal revenue stamps to the value of twenty-five cents are hereto affixed and cancelled.

Thus done and passed in my office, at the city of New Orleans, on the day, month and year herein first above written in the presence of Robert Mott and Francis B. Lee, witnesses of lawful age, domiciled in this city, who hereunto sign their names, together with the parties subscribing, and me, notary, after a due reading of the whole.

Original signed by various subscribers.

ROBERT MOTT.
FRANCIS B. LEE.
R. C. MOTT, Notary Public.

A true copy :
[illegible] R. C. MOTT, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish and City of New Orleans, do hereby certify that the within Act of Incorporation has been this day duly recorded in my office, as required by law, in Book Society No. [illegible], folio [illegible].

New Orleans, June [illegible], 1871.

(Signed) G. SARCANTEL, Dy.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS, 104 CANAL STREET.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT.

Premiums received during the year ending May 31, 1871, including unearned premiums of the previous year :

[illegible]

The Company have the following assets :

[illegible]

Total Assets........ $[illegible]

The foregoing statement is just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 2d day of June, 1871.

JOSEPH A. OUTLLIER, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the [illegible] of June, 1871, it was resolved to declare a dividend of THIRTY PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending May 31st, 1871, for which certificates will be issued on and after the first day of August next, [illegible].

DIRECTORS :

P. Fourchy,	[illegible]
[illegible]	[illegible]

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, Publishers.

Office—No 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, NOVEMBER 8.

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

THE WEEKLY BEE

Is published every Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

The Cause and Cure of Consumption.

THE primary cause of Consumption is derangement of the digestive organs. This derangement produces deficient nutrition and assimilation. By assimilation I mean that process by which the nutriment of the food is converted into blood, and thence into the solids of the body. Persons with digestion thus impaired, having the slightest predisposition to pulmonary disease, or if they take cold, will be very liable to have Consumption of the Lungs in some of its forms; and I hold that it will be impossible to cure any case of Consumption without first restoring a good digestion and healthy assimilation. The very first thing to be done is to cleanse the stomach and bowels from all diseased mucus and slime, which is clogging these organs so that they cannot perform their functions, and then rouse up and restore the liver to a healthy action. For this purpose the surest and best remedy is Schenck's Mandrake Pills. These Pills clean the stomach and bowels of all the dead and morbid slime that is causing disease and decay in the whole system. They will clear out the liver of all diseased bile that has accumulated there, and rouse it up to a new and healthy action, by which natural and healthy bile is secreted.

The stomach, bowels, and liver are thus cleansed by the use of Schenck's Mandrake Pills; but there remains in the stomach an excess of acid, the organ is torpid and the appetite poor. In the bowels the lacteals are weak, and requiring strength and support. It is in a condition like this that Schenck's Seaweed Tonic proves to be the most valuable remedy ever discovered. It is alkaline, and its use will neutralize all excess of acid, making the stomach sweet and fresh; it will give permanent tone to this important organ, and create a good, hearty appetite, and prepare the system for the first process of a good digestion, and ultimately make good, healthy, living blood. After this preparatory treatment, what remains to cure most cases of Consumption is the free and persevering use of Schenck's Pulmonic Syrup. The Pulmonic Syrup nourishes the system, purifies the blood, and is readily absorbed into the circulation, and thence distributed to the diseased lungs. There it ripens all morbid matters, whether in the form of abscesses or tubercles, and then assists Nature to expel all the diseased matter, in the form of free expectoration, when once it ripens. It is then, by the great healing and purifying properties of Schenck's Pulmonic Syrup, that all ulcers and cavities are healed up sound and my patient is cured.

The essential thing to be done in curing Consumption is to get up a good appetite and a good digestion, so that the body will grow in flesh and get strong. If a person has diseased lungs, a cavity or abscess there, the cavity cannot heal, the matter cannot ripen, so long as the system is below par. What is necessary to cure is a new order of things—a good appetite, a good nutrition, the body to grow in flesh and get fat; then Nature is helped, the cavities will heal, the matter will ripen and be thrown off in large quantities, and the person regain health and strength. This is the true and only plan to cure Consumption, and if a person is very bad, if the lungs are not entirely destroyed, or even if one lung is entirely gone, if there is enough vitality left in the other to heal up, there is hope.

I have seen many persons cured with only one sound lung, live and enjoy life to a good old age. This is what Schenck's Medicines will do to cure Consumption. They will clean out the stomach, sweeten and strengthen it, get up a good digestion, and give Nature the assistance she needs to clear the system of all the disease that is in the lungs, whatever the form may be.

It is important that, while using Schenck's Medicines, care should be exercised not to take cold; keep in-doors in cold and damp weather; avoid night air, and take out-door exercise only in a genial and warm sunshine.

I wish it distinctly understood that when I recommend a patient to be careful in regard to taking cold while using my Medicines, I do so for a special reason. A man who has but partially recovered from the effects of a bad cold is far more liable to a relapse than one who has been entirely cured; and it is precisely the same in regard to Consumption. So long as the lungs are not perfectly healed, just so long is there imminent danger of a full return of the disease. Hence it is that I so strenuously caution pulmonary patients against exposing themselves to an atmosphere that is not genial and pleasant. Confirmed Consumptives' lungs are a mass of sores, which the least change of atmosphere will inflame. The grand secret of my success with my Medicines consists in my ability to subdue inflammation instead of provoking it, as many of the faculty do. An inflamed lung cannot, with safety to the patient, be exposed to the biting blasts of Winter or the chilling winds of Spring or Autumn. It should be carefully shielded from all irritating influences. The utmost caution should be observed in this particular, as without it a cure under almost any circumstances is an impossibility.

The person should be kept on a wholesome and nutritious diet, and all the Medicines continued until the body has been restored to the natural quantity of flesh and strength.

I was myself cured by this treatment of the worst kind of Consumption, and have lived to get fat and hearty these many years, with one lung mostly gone. I have cured thousands since, and very many have been cured by this treatment whom I have never seen.

About the first of October I expect to take possession of my new building, at the Northeast Corner of Sixth and Arch streets, where I shall be pleased to give advice to all who may require it.

Full directions accompany all my Remedies, so that a person in any part of the world can be readily cured by a strict observance of the same.

J. H. SCHENCK, M. D., Philadelphia.

E. J. HART & CO., 73, 75 and 77 Tchoupitoulas street, New Orleans, Wholesale Agents.

New Orleans Mutual Insurance Company.

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

Eleventh Annual Statement. 1870.

In conformity with the requirements of the charter, the Company publish the following statement :

Premiums during the year ending 31st December 1870.

On Fire risks...	$[illegible]
On Marine risks...	61,[illegible]
On River risks...	[illegible]

[illegible]

The above statement is a true and correct script from the books of the Company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed this 19th day of January, 1871, before me. JOHN MONTAMAT, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this 19th day of January, 1871, it was resolved to declare the following dividend on the net earned participating premiums for the year ending on the 31st December, 1870, for which certificates will be issued on and after the 2d MONDAY of March next, viz :

40 per cent. on Fire Premiums;
40 per cent. on Marine Premiums;
40 per cent. on River Premiums.

It was also resolved to pay 6 per cent. interest on all outstanding certificates of scrip, the balance of the issue of 1868, and 20 per cent. of the issue of 1869, in cash, to the legal holders thereof on and after the 2d MONDAY of March next.

Directors :

GEO. URQUHART,	M. PAYRO,
A. ROCHEREAU,	PLACIDE FORSTALL,
G. W. BABCOCK,	AUG. REICHARD,
T. N. BLANCHARD,	E. MILTENBERGER,
A. SCHREIBER,	E. B. SCHMIDT,
JNO. LAFITTE,	J. TUYES.

MEDICAL.

LOOK TO YOUR CHILDREN.

The Great Soothing Remedy.

MRS. WHITCOMB'S SYRUP. Cures Colic and Griping in the Bowels, and facilitates the process of Teething. Price 25 Cents.

MRS. WHITCOMB'S SYRUP. Subdues Convulsions and overcomes all diseases incident to Infants and Children. Price 25 Cents.

MRS. WHITCOMB'S SYRUP. Cures Diarrhea, Dysentery and Summer Complaint in Children of all ages. Price 25 Cents.

It is the Great Infants and Children's Soothing Remedy in all disorders brought on by Teething or any other cause.

Prepared by the GRAFTON MEDICINE CO., St. Louis, Mo.

Sold by Druggists and Dealers in Medicines everywhere.

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, WEDNESDAY, November 8, 1871.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Glenmorga, (Br) Williamson, for Liverpool. Decan, Zeremando.

ARRIVED YESTERDAY.

Steamer Frances, Hopkins, from Mobile.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

[illegible]

ARRIVALS AT OLD BASIN.

[illegible]

— STEAMBOATS —

Robert E. Lee, Cannon, from Vicksburg.
Gov Allen, Libano, from Fort Adams.
Ida, Haynes, from Shreveport.
J Howell, Smoot, from Harrisonburg.
Lizzie Hopkins, Aucoin, from Donaldsonville.
Jumper, Bangsiden, from Jefferson.
Carrie Converse, Rea, from Arkansas River.
Jessie, Spencer, from Trenton.

BELOW COMING UP.

[illegible]

BELOW WAITING ORDERS.

Bark Brothers, Kidder, 21 days from Tabasco to G A Fosdick & co.

EXPORTS.

LIVERPOOL—Per steamship Glenmorga—[illegible] bales cotton $2,[illegible] in specie, [illegible].

IMPORTS.

[illegible]

INDIANOLA VIA GALVESTON—Per steamship [illegible]

MOBILE—Per steamer Frances—[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

VICKSBURG—Per steamer Robert E Lee—[illegible]

SHREVEPORT—Per steamer Ida—[illegible]

HARRISONBURG—Per steamer J Howell—[illegible]

DONALDSONVILLE—Per steamer L Hopkins—[illegible]

JEFFERSON—Per steamer Jumper—[illegible]

TRENTON—Per steamer Jessie—[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.—Nov 7—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.—Nov 7—[illegible]

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R. R.—Nov 7—[illegible]

P. F. GOGARTY,

CATHOLIC BOOKSELLER and STATIONER.

151........Camp Street........151

INVITES all Catholic fathers, all Catholic mothers, sisters, brothers and all others to subscribe to his choice CATHOLIC CIRCULATING LIBRARY. Every one can buy the Catholic Family Almanac for 1872, just received, at 151 Camp street. Enquire price before purchasing.

LIST OF VESSELS

NOVEMBER 8, 1871.

Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.

[illegible]

BOSTON.

[illegible]

PHILADELPHIA.

[illegible]

BANGOR, ME.

[illegible]

PORTLAND.

[illegible]

LIVERPOOL.

[illegible]

LONDON.

[illegible]

BRISTOL, ENG.

[illegible]

CARDIFF.

[illegible]

NEWPORT WALES.

[illegible]

SHIELDS.

[illegible]

DEAL.

[illegible]

SUNDERLAND.

[illegible]

NEWCASTLE.

[illegible]

GREENOCK.

[illegible]

DUBLIN.

[illegible]

ANDROSSAN.

[illegible]

HARTLEPOOL.

[illegible]

MIDDLESBOROUGH.

[illegible]

BREMEN.

[illegible]

BREMERHAVEN.

[illegible]

HAMBURG.

[illegible]

ANTWERP.

[illegible]

BRIDGEWATER.

[illegible]

HAVRE.

[illegible]

MARSEILLES.

[illegible]

MALAGA.

[illegible]

CETTE.

[illegible]

GENOA.

[illegible]

MONTEVIDEO.

[illegible]

RIO DE JANEIRO.

[illegible]

ON MARRIAGE.

Happy Relief for Young Men from the effects of Errors and Abuses in early life. Manhood restored. Nervous debility cured. Impediments to Marriage removed. New method of treatment. New and remarkable remedies. Books and Circulars sent free, in sealed envelopes. Address, HOWARD ASSOCIATION, No 2 S. Ninth st., Philadelphia, Pa.

Drug Store for Sale, ON ACCOUNT OF ILL HEALTH.

THE DRUG STORE No 87 Chartres street, will be sold on the most favorable terms, the owner being compelled to give up the business on account of ill health. Apply at the store.

[illegible] SCHWAB.

ERNEST C. VILLERE, DEALER IN FINE WINES, LIQUORS, CORDIALS, ALE, PORTER, etc., No. 126 Common street, under the Gas Office, New Orleans. Recommends his Cognac.

Office Louisiana Branch

MOUND CITY

Mutual Life Insurance Company

OF ST. LOUIS, MO.

Officers :

JAMES B. EADS, President.
A. M. BRITTON, Vice President.
S. W. LOMAX, Secretary.
C. G. M. MATTON, General Agent.

LOUISIANA BRANCH :

Agency 33 Carondelet street, New Orleans.

OFFICERS.

F. H. HATCH, President.
R. T. MERRICK, Vice President.
R. B. SIMMES, Sec'y and State Agent.

MEDICAL EXAMINERS.

J. M. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTORS.

R. T. Merrick,	C. H. Mouton,
James Jackson,	Robert Hare,
L. A. Wiltz,	Thomas Fitzwilliam,
F. H. Hatch,	Octave Voorhies,
	R. B. Simmes.

All kinds of Life Policies issued by this year.

may7 ly

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans.

61 CAMP STREET.

NEW ORLEANS, January 21, 1871.

FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1870 :

Amount of premiums for the year ending 31st December, 1870, viz :

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.

THOS. ANDERSON, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 21st day of January, 1871.

ANDREW HERO, Jr., Notary Public.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding Certificates of Profits, on and after the second Monday in February, 1871; also Fifty per cent. on the scrip of the year 1869, payable on and after the third Monday in March, 1871, and have further declared a dividend of Ten per cent. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1870, for which certificates will be issued on and after the 20th day of March next.

THOMAS SLOO, President.

JNO. G. GAINES, Vice President.

THOS. ANDERSON, Secretary.

—DIRECTORS—

John G. Gaines,	R. J. Hart,
S. Bienvenu,	Henry Renshaw,
T. N. Marks,	W. E. Seymour,
J. Wacs,	R. M. Venables,
W. A. Kent,	Richard Flower,
Hugh Wilson,	Thomas Sloo.